



# Certificat d'engagement et de connaissance CHAT

**Vous avez pour projet d'accueillir un chat dans votre vie, et notre association ne peut que vous encourager dans votre démarche ! Mais attention, le chat est un être vivant doué de sensibilité qui a des besoins propres à son espèce, très différents des nôtres, et auxquels il faudra être attentif tout au long de sa vie afin de lui assurer un quotidien sans souffrance.**

Ce certificat est là pour vous **sensibiliser à ses besoins**, mais également aux **obligations** qui vous incombent, afin de vous permettre de prendre cette décision en pleine conscience. Le chat est un être vivant doué de sensibilité comme tout autre animal. Son bien-être doit être atteint à travers le respect des 5 libertés fondamentales qui cherchent à garantir les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de l'animal.

## LES BESOINS PHYSIOLOGIQUES

### 1. MANGER ET BOIRE

**Le chat est un carnivore** domestique, il a donc majoritairement besoin de **protéines animales** dans la composition de sa ration. Il doit être nourri tous les jours, avec la quantité appropriée (ni trop, ni pas assez) avec une alimentation adaptée à son espèce, son âge et son statut physiologique, et en plusieurs petits repas répartis sur la journée. Le chat doit aussi avoir en permanence à disposition de l'eau très propre. Attention, si votre chat venait à boire en trop grandes quantités, parlez-en à votre vétérinaire. **Une alimentation mixte (pâtée et croquettes) est fortement recommandée** pour respecter ses besoins en eau.

### 2. DORMIR

Un chat dort en moyenne entre 15 et 18 heures par jour. Il doit disposer d'un endroit qui lui permette de se reposer en toute tranquillité.

### 3. ÉLIMINER

Le chat est un animal très propre. Il doit disposer d'un bac d'une taille adaptée à sa morphologie, garni d'une litière appropriée et absorbante. Il faudra éliminer quotidiennement les excréments. Un nettoyage complet du bac à litière est à faire une fois par semaine. La litière devra être placée dans un endroit calme, loin de sa nourriture. Si vous avez plusieurs chats, le nombre de litières devra être adapté. Il est préconisé d'avoir une litière de plus que le nombre de chats, soit 3

litières pour 2 chats par exemple. En cas de changement de comportement ou de signes d'inconfort, il faudra en parler au vétérinaire afin d'écartier les maladies susceptibles d'expliquer ces changements.

## **LES BESOINS COMPORTEMENTAUX**

---

### **1. C'EST UN CHASSEUR-GRIGNOTEUR**

Il est très actif à l'aube et au crépuscule. Il est important de respecter ce comportement alimentaire ancestral, même en appartement. Il sera important d'enrichir son environnement de vie afin de satisfaire ses instincts de chasse via l'utilisation de certains accessoires ludiques (gamelle anti-glouton, distributeur, jouet...) .

### **2. IL A UN GRAND BESOIN EXPLORATOIRE**

Quand le chat n'a pas accès à l'extérieur via un jardin, il aime observer le monde extérieur par la fenêtre. Il faudra veiller à les sécuriser afin d'éviter les chutes ou les fugues.

### **3. IL DOIT POUVOIR EXPRIMER DES COMPORTEMENTS PROPRES À SON ESPÈCE**

Il devra pouvoir exprimer son comportement de griffades lors de ses sorties ou au moyen de griffoirs verticaux et horizontaux disposés près de ses lieux de repos.

## **LES BESOINS MÉDICAUX**

---

### **1. VISITES DE SUIVI VÉTÉRINAIRE**

**Le chat doit être suivi au minimum une fois par an par un vétérinaire afin d'effectuer ses rappels vaccinaux et de surveiller son état corporel.**

**Des antiparasitaires externes et internes devront être administrés pour protéger le chat, en moyenne 3 à 4 fois par an. La fréquence dépendra de son âge et de son mode de vie.**

### **2. STÉRILISATION**

La stérilisation est un acte de protection pour votre animal, il permettra d'éviter certaines maladies mais également les risques de surpopulation.

### **OBLIGATION D'IDENTIFICATION**

**L'identification d'un chat est une obligation légale avant toute cession gratuite ou payante** (article L 212-10 du Code Rural). Elle doit être faite par la personne qui cède l'animal. Le fait de céder un animal non identifié est puni d'une amende de 750 €. **Même en l'absence de cession, tous les chats nés après le 1er janvier 2012, dès lors qu'ils sont âgés de plus de sept mois, doivent être identifiés.**

## LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET LOGISTIQUES

L'espérance de vie du chat est en moyenne de 15 ans. L'estimation du coût annuel des dépenses pour votre chat peut grandement varier selon sa race, son poids, et la qualité de la nourriture choisie (croquettes seules ou avec pâtée).

Coûts liés à la vie de l'animal au quotidien	Coûts vétérinaires
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un chat d'intérieur a besoin d'une litière dont le coût peut varier de 10 à 25 euros par mois</li><li>• Les dépenses engendrées pour équiper l'environnement du chat peuvent représenter 100 à 300€ en fonction des besoins de votre animal.</li><li>• <b>Une alimentation de qualité garantit une meilleure santé.</b> Sur la base d'une alimentation industrielle de bonne qualité, le coût mensuel est estimé à 30€ pour un chat de taille moyenne.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les frais vétérinaires incompressibles pour un chat sans problème de santé particulier sont compris entre <b>50 et 200€ par an</b> (vaccination, antiparasitaires, ...).</li><li>• La stérilisation peut coûter entre 80 et <b>150€ selon le sexe du chat</b></li><li>• Vous n'êtes pas à l'abri que votre chat contracte une maladie ou ait un accident. Dans ce cas, les sommes à engager peuvent être importantes : de 100€ à plusieurs milliers d'euros selon les soins nécessaires.</li><li>• Une partie des frais vétérinaires peut être assurée auprès d'une mutuelle</li></ul>

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

**Certificat délivré au moins 7 jours avant la cession.** Ce Certificat est délivré par Mme Bergot Marine, personne remplissant au moins l'une des conditions prévues au 3° I de l'Article L.214-6-1 du Code Rural, soit en l'occurrence l'Attestation de connaissances N°2024/6033-1c7e. délivrée le 22/04/2024 par la D(R)AAF

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

« Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un chat, je m'engage expressément à les respecter. »

À ..... , le .....

Nom Prénom : .....

Signature :